



DECLARATION LIMINAIRE DU Sne-FSU

Formation Spécialisée du CSA de l'OFB du 20 mars 2025

Bonjour à tous et toutes,

Aujourd'hui, le Sne-FSU fait le constat qu'un point d'étape a été franchi dans le cadre du dialogue social.

Effectivement, même si des réunions dites "de concertation" (instances, groupes de travail) sont mises en place par l'administration, il n'en ressort que des mesures prises pour mettre les agents dans le "rang". Cela, ajouté au contexte de crise, les agents de l'établissement sont autant pointés du doigt par certains syndicats agricoles, personnages politiques, qu'en interne par la hiérarchie "suprême".

Il faut être bon élève pour répondre aux recommandations de la cour des comptes, à la commission sénatoriale, à certains syndicats agricoles et politiques. Bref, tout cela sans tenir forcément compte du mal être des agents et des situations sur les risques psychosociaux.

Le directeur général, Président de la formation spécialisée, ne devrait pas les ignorer et trouver des solutions sur les deux points évoqués précédemment. Or :

Que dire des 10 mesures proposées par notre directeur, donc président de la FS, à nos politiques pour la sortie de crise ? Ces mesures sont traitées comme des annonces politiques dont les agents font encore les frais. On n'annonce pas les mesures aux agents mais au grand public, annoncé par nos deux ministres de tutelles, dont une est muette à notre sujet, sauf pour qu'on plie devant les exigences des syndicats agricoles les plus écoutés par le système. 10 mesures qui vont toucher directement les agents dans leur organisation du travail et qui n'ont pas été évoquées avec les représentants du personnel au préalable. On comprendra que l'apaisement doit être supportés par les agents et non par nos détracteurs. Nous avons bien compris par les remerciements des uns et des autres que les agents "ont eu un comportement exemplaire", autant leur en ajouter encore une "couche". En définitive, on nous a bien fait comprendre que nous n'avons rien le droit de dire sans s'exposer à une sanction pénale et disciplinaire.

Que dire sur la charte de déontologie, des droits et des devoirs des personnels axée sur les devoirs des agents présentés en webinaire vendredi matin? Vous remarquerez que les représentants syndicaux que nous sommes avons modérés nos propos et nous n'avons pas été insultants vis à vis de nos politiques, vous pouvez en témoigner. Mais qu'aujourd'hui, nous attendons un webinaire sur les droits des fonctionnaires qui ne consistent pas à "contre balancer", comme cela a été évoqué, les devoirs des agents. Ces droits sont clairement exprimés à travers les textes. Nous vous invitons à consulter le lien que nous avons fait ajouter sur la charte de déontologie, des droits et devoirs des personnels de l'OFB (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>). D'ailleurs, le Sne-FSU remarque le raccourci qui a été fait sur l'intitulé de ce webinaire qui était très réductif, car limité à la "déontologie". Cela explique certainement le côté très limité et orienté de l'intervention et toujours à la défaveur des agents.

Que dire aussi du retour des CAP disciplinaires qui depuis le début de l'année commencent à s'enchaîner ? Devons-nous en déduire que depuis que l'OFB a repris la gestion des corps, les agents sont "hors clous" ?

Que dire sur le sujet des aptitudes physiques des TE ? Le Sne-FSU fait bien le constat que depuis que l'OFB a repris la gestion des corps de ATE et TE, il se préoccupe grandement et sans faire de jeu de mot des "corps" de ces agents. Et pour autant, lorsque ces corps n'iront plus bien, là le sujet n'est pas évoqué en parallèle. Encore une fois, l'établissement stigmatise sur les agents sans se préoccuper de leur devenir et de l'impact psychique.

Que dire sur les fiches SST qui ne nous sont pas présentées en formation spécialisée (lorsque notre direction décide unilatéralement que celles-ci ne relèvent pas directement du registre santé et sécurité au travail) ? Où en est le projet de fiche de signalement RPS que nous vous demandons depuis combien de temps ? Que dire des fiches TIP qui, malgré nos demandes répétées, ne sont toujours pas présentées à la formation spécialisée ? Cela fait des mois pour ne pas dire des années, que les représentants du personnel demandent à ce qu'elles soient remontées. Cela fait des mois voire des années, que l'administration nous déclare qu'elle va le faire. Cela relève de l'Arlésienne. Allo, Allo, on nous entend ?

Que dire aussi des signalements réalisés par les représentants du personnel auprès de la direction sur des situations individuelles alarmantes et dont aucun retour n'est formulé et où les contextes humains ne sont pas pris en compte ? Faut-il attendre d'autres drames pour qu'il y ait un peu d'humain remis dans ces processus toxiques pour les agents.

Que dire sur les situations d'erreurs sur les salaires, les régularisations d'arrêt maladie, les cotisations retraites, les soldes de tous comptes, les documents de fin de contrat envoyés avec beaucoup de retard, les problèmes de gestion de double carrière, ... ? Bref, la liste est longue.

TROP C'EST TROP !!!

En fait ce n'est pas un cap qui a été franchi, mais c'est une rupture entre l'administration et les agents par le biais de non considération des propositions d'améliorations de leurs conditions de travail au travers des représentants du personnel.

Si votre ton a changé, le nôtre aussi.